

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. A. P. ... comme candidat à la place de Maire de la Nlle. Orleans, à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. M. Elvira sera candidat à la prochaine élection, pour la place de ...

Un grand nombre d'électeurs du 3e District soutiendra à l'élection prochaine, la nomination de M. J. Rodriguez pour Algerian de leur district.

Les jour aux que nous avons reçu de Paris, vont jusqu'au 10 Janvier; nous en donnons aujourd'hui des extraits.

Mrs. Robballe, Montmain et Bayon, ont été nommés, par le Gouverneur avec le consentement du Sénat, juges de li- queurs.

M. Taylor, qui est attaché depuis trois ans à la légation des Etats-Unis à Mexico, a passé dernièrement par cette ville, et est parti pour Washington. On prétend que M. Taylor est préteur de traités de commerce et de frontières, qui ont été négociés par M. Poinsett; et ont reçu la sanction du sénat Mexicain.

Journal du Commerce, Paris 10 Janvier. Le Moniteur d'aujourd'hui ne contenait ni nouvelles officielles, ni nouvelles officielles: il serait bon cependant que le ministère fit connaître par des actes ou par une déclaration quelconque le système qu'il se propose de suivre. Voici au surplus les intentions qu'on lui prête elles ne cadrent guère avec la faveur accordée à M. Delavau, et le choix de son successeur. On rapporterait l'article de la loi de 1822, qui accorde la censure facultative sous le contre-signe de trois ministres: des mesures répressives seraient prises contre les jésuites; on parle en outre du rétablissement de la garde nationale de Paris; d'une loi propre à prévenir les fraudes électorales; enfin du redressement de l'abus des confits qui entravent la marche de l'ordre judiciaire. Certes, ce sont là des mesures utiles, nécessaires mêmes pour tout ministère qui voudra se maintenir: Celui que M. de Villele nous a laissé, aura-t-il la force de les adopter? Jour. du Com

PARIS, 9 Janvier. M. Guillemot trouvera, dit-on, à Toulon, l'ordre de repartir sur le champ pour Corfou. On prétendait cependant qu'une place lui était réservée dans le nouveau ministère, et que M. de Caux ne devait faire qu'une sorte d'interim.

On mande de Toulon le 2 Janvier: Le brick le Grenadier, commandé par M. Lemire, capitaine de frégate, est de retour d'Alger depuis hier; il apporte des dépêches du commandant Collet. M. Collet a quitté la frégate l'Amphitrite qu'il a envoyée se ravitailler à Mahon, et il a hissé son pavillon de commandement à bord de la frégate la Constance.

Rien n'est encore certain relativement au choix du nouveau chef de l'Instruction publique par le département de M. Tharin, précepteur de M. le duc de Bordeaux, dont on n'a pas encore oublié le voyage en Italie, pour raison de santé.

Au nombre des conseillers d'état qui ont été présenter leurs hommages au nouveau ministre, on a remarqué MM. Delavau et Franchet.

Par ordonnance du roi du 6 de ce mois, rendue sur le rapport de M. de Martignac, la direction générale de la police établie au département de l'intérieur, est supprimée.

Par une autre ordonnance de la même date, M. de Bellemme, procureur du roi près le tribunal de première instance de Paris, et nommé préfet de police, en remplacement de M. Delavau.

On continue d'assurer que M. de Champagny, maréchal de camp, aide-de-camp de M. le Dauphin, sera chargé du personnel de la guerre sous la direction de S. A. R.

Les propositions de mariage faites au nom de l'empereur du Brésil à une princesse de Bavière n'ont point été acceptées; mais il a été plus heureux à la cour de Sardaigne. Le général Brant a quitté Paris dimanche dernier, se rendant à Vienne et de là à Turin, où il épousera par procuration la jeune princesse: c'est l'empereur d'Autriche qui a négocié ce mariage. L'exclusion de la marquise de Santos est une des conditions du mariage. La favorite quittera Rio Janeiro avant l'arrivée de l'impératrice, qui partira au printemps, à bord d'un vaisseau de guerre qui sera envoyé du Brésil.

Extrait du Journal du Commerce du 10 Janvier. On ne reçoit plus de nouvelles de Constantinople que par Bucharest, et les dernières sont toujours du 12 Décembre. A cette date, M. de Ribeaupierre était encore retenu dans le canal qui conduit à la mer Noire; cependant il est en effet parti de Constantinople, et il a frété plusieurs bâtiments sardes pour remonter dans le Bosphore le vaisseau de guerre sur lequel il est embarqué.

Avant leur départ, les trois ambassadeurs ont écrit aux consuls de leurs nations à Bucharest de ne pas quitter leur résidence. Tout reste donc provisoirement sur l'ancien pied dans les principautés. Il est toujours d'attendu aux Turcs armés de s'approcher du Danube, et la Porte prend toutes les précautions pour éviter un engagement avec les armées russes. De

leur côté, les Russes se maintiennent en observation; et de défense a été faite à leurs officiers d'aller à Jassy, et généralement de passer la frontière sans un ordre exprès de leurs supérieurs.

Malgré cette prudente réserve, la Porte poursuit ses armemens avec plus de vigueur que jamais sur la ligne du Danube. Plusieurs milliers d'ouvriers travaillent aux fortifications de Widin, et l'on assure que le grand seigneur se portera en personne sur le Danube, à la première attaque des armées russes. Une armée ottomane se rassemble à Andrinople, et l'ordre d'une levée en masse a été renouvelé.

Des mouvements de troupes ont également lieu en Autriche. Le prince Philippe de Hesse qui commande la Styrie a reçu l'ordre de se rendre à Lemberg pour y remplacer le général Fresnel, commandant de la Galicie, qui prendra la place du prince à Graz. Le major Karaczai, adjudant de S. A. I. le prince Maximilien, est parti pour Londres en courrier.

Le 29 Décembre, les métaux étaient à 88 1/4, et les actions de la banque à 102 1/2.

Des lettres de Gibraltar du 24 Décembre, reçues en Angleterre, portent que la flotte algérienne a de nouveau offert le combat à la division française qui bloque le port d'Alger; mais cette dernière l'a refusé, sans doute dans la vue d'attirer les forces ennemies assez au large pour rendre inévitable leur capture ou leur destruction.

On accélère à Toulon la construction de trois bombards destinées, conjointement avec huit autres qui sont sur les chantiers de Brest, Lorient et Cherbourg, à l'expédition projetée contre Alger. On a également fait venir à Toulon un bateau à vapeur qui doit être employé à la même expédition. La frégate la Fleur-de-Lys est allée rejoindre la division qui bloque ce port. La frégate la Flore, venant de Brest, et destinée au même service, est arrivée le 31 décembre à Toulon.

Le seul vaisseau qu'on arme en ce moment en ce port est la Ville-de-Marseille, de 74 canons. Les autres qui sont restés depuis long-temps dans le port, le Héros, le Montebello, le Majestueux, le Souverain exigeraient de grandes réparations avant d'être prêts pour un armement. Il n'en est pas question jusqu'ici.

PARIS, 10 Janvier. C'est hier seulement que MM. Roy, Martignac et Portalis ont pris possession de leurs hôtels respectifs.

M. le comte Coutard ne doit pas conserver, dit-on, le commandement de la 1re division militaire. Il est aussi question du remplacement de plusieurs lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp employés dans les autres divisions.

Le successeur de M. de Martignac, en qualité de directeur-général de l'enregistrement et des domaines, n'est point encore nommé. Un journal désigne pour cette place M. Favard de Langlade, conseiller à la cour de cassation.

On parle de la dissolution du syndicat des receveurs-généraux. Cette dissolution est possible, elle est même probable; mais nous croyons que la nouvelle qu'on en donne est prématurée. Le syndicat a été constitué en société de commerce, selon le vœu du Code; sa dissolution ne peut avoir lieu que dans la même forme, et elle devra être rendue publique par la voie d'affiches au tribunal; et dans les feuilles consacrées à ces sortes de publications.

On écrit des bords de la Vistule que l'armée polonoise, forte de 40,000 hommes de vieilles troupes, s'est mise en marche pour rejoindre l'armée russe. On pense que cette armée s'échelonnera le long des frontières de la Galicie et de la Bukovine jusqu'à la forteresse de Chotzim, où elle attendra le plan de ses opérations militaires.

Dans de telles circonstances, le gouvernement russe se montrera fort indulgent pour les polonais compromis dans la dernière conspiration et l'on croit qu'il seront graciés sur la demande du grand duc Constantin.

On raconte qu'un bâtiment de guerre français, la Fleche, est arrivé à Navarin après l'action qu'il ignorait avoir eu lieu; son étonnement fut des plus grands, en voyant le port désert et des débris de toutes parts. Les gens du pays lui en expliquèrent la cause; mais, quoique bien accueilli par eux, le commandant crut prudent de mettre à la voile dans la nuit.

Voici un autre fait assez curieux: après le combat de Navarin, un turc blessé se jette à la nage et s'accroche à l'Alcyone. On apperçut de ce bâtiment un homme dont le bras est cassé et pendant, on le hisse à bord; le turc fait signe qu'on lui coupe le bras; M. Martinenq, chirurgien major, satisfait son désir. L'amputé demande une pipe et du tabac; après l'opération, il fuma sa pipe tout en regardant autour de lui. Quelques tens après, on le voit se précipiter à l'eau et regagner les siens à la nage.

A Malte, on a beaucoup loué le brave amiral De Bigny et les français qui se sont trouvés à l'affaire de Navarin. L'enthousiasme des anglais pour nos nationaux a été tel, que les bâtiments français sont entrés dans le port sans payer aucun droit.

CONSEIL DE VILLE. Séance du 22 Mars 1828. Les membres présents sont MM. Gordon, Philips, Burthe, Laina, Rodriguez et Bacas. Le greffier donne lecture du procès verbal de la dernière séance, et communique ensuite la lettre du maire du Samedi précédent, dont la lecture a été retardée par l'absence de la majorité des membres. Un particulier propose de vendre 2,000

galons d'huile pour l'éclairage de la ville, raison de 67 cts. Cette proposition est appuyée par M. Gordon et M. Burthe, qui observe que la consommation de la ville étant de 30 galons par jour, la provision actuelle ne peut durer long-temps, et qu'il est convenable d'autoriser un comité à acheter ces 2,000 galons à un prix raisonnable.

Le Maire envoie copie d'un jugement rendu en 1re instance et confirmé par le juge West, qui donne gain de cause à plusieurs particuliers réclamant contre les droits imposés par la corporation sur les charrettes, et traits de l'ajudicataire de cette ferme, M. La Ferandière réclame du Conseil une compensation pour les pertes qu'il éprouve par suite de ce jugement.

M. Philips ne pense pas que M. La Ferandière ait droit de demander aucune indemnité, attendu qu'il est expressément mentionné au bas des ordonnances que la corporation n'est pas responsable de leur non exécution.

M. Burthe est d'avis que quand un homme s'est rendu franchement et loyalement adjudicataire d'une ferme quelconque, il a droit de percevoir la totalité de ses produits. Autrement la corporation, avant de contracter avec un particulier, serait obligée d'examiner si les ordonnances sont constitutionnelles ou non. Le conseil doit examiner cette question ou la renvoyer à un comité.

M. Rodriguez demande si un juge subalterne a le droit d'annuler une ordonnance? Il se plaint que le Conseil ne montre pas toute la promptitude et la dignité nécessaires pour faire respecter ses décisions. Une ordonnance est suivant lui aussi inviolable que les actes de la Législature, dont émanent les pouvoirs du Conseil. L'honorable membre s'oppose au renvoi à un comité et demande que le fond de la question soit discuté sur le champ.

Le Recorder observe que M. Rodriguez s'écarte de la question d'indemnité. M. Rodriguez réplique que sur ce point il partage l'opinion de M. Burthe, mais qu'au reste il est parfaitement dans l'ordre. Il pense d'ailleurs que va la prochaine expiration de son bail, le fermier des charrettes ne peut réclamer que pour trois mois.

M. Blanc qui arrive en ce moment demande lecture de la pétition, et propose ensuite le renvoi à un comité. Cette motion est adoptée.

(A continuer.)

FEUILLETON.

Les membres du jury appelés à prononcer sur l'accusation portée contre Van Osten, sont entrés en délibération hier soir vers 5 heures, et comme ils ne paraissaient pas d'accord, et que selon toute probabilité, leur décision ne pouvait être connue que fort tard, la Cour s'est ajournée jusqu'à 10 heures du matin, heure à laquelle le jury pourra remettre le verdict. On ne se rappelle pas d'avoir vu une affaire durer si long-temps; les plaideurs ont duré deux jours, et ont été faits de part et d'autre, avec chaleur et éloquence. M. Davencac particulièrement s'est attiré des louanges de tous ceux qui ont pu l'entendre dans la défense qu'il a faite en Anglais.

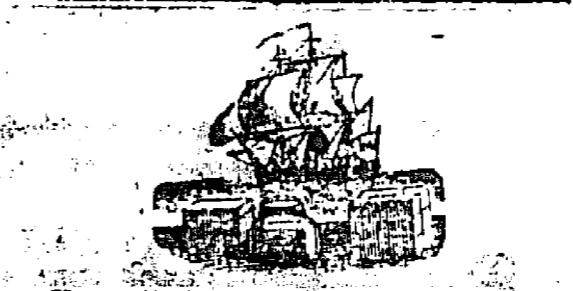
Plusieurs personnes respectables demeurant dans la rue Philippa, au faubourg Ste. Marie, nous ont priés d'attirer l'attention de l'officier de police de ce quartier, sur une assemblée composée de nègres libres et esclaves, qui se réunissent dans une maison de cette rue, près de la rue Gravier, où ils célèbrent leurs orgies, vulgairement appelées Vaudous. Plus d'une fois, la police a arrêté nombre de ces esclaves, sans que cette noire institution en ait été ébranlée, et nous ne voyons pas sans crainte renaitre ces Temples d'abomination à mesure qu'on les détruit. A moins qu'une punition sévère, et surtout publique, ne soit infligée à quelques-uns des prêtres et prêtresses, l'encens ne cessera pas de brûler sur les autels du Dieu-Serpent.

VOLEURS ANGLAIS.

Un Pair d'Angleterre revenait de sa campagne auprès de Salisbury. Il était seul dans sa voiture, et son domestique, qui couchait devant, était fort éloigné. Deux hommes se présentèrent le soir sur le grand chemin, ordonnèrent au postillon d'arrêter, et faisant mille excuses au Lord de ce qu'ils interrompaient un moment son voyage, ils le prièrent de leur donner de l'argent; mais n'étant pas, dirent-ils, assez insolous pour taxer un homme de son rang, ils déclarèrent qu'ils seraient contents de ce qu'il vaudrait bien leur remettre. Le Lord leur présenta une grosse bourse pleine de jetons de cuivre qu'il avait par hasard sur lui; les voleurs la prirent sans ouvrir et lui firent mille remerciements. Le Lord, réfléchissant qu'il était l'objet, eut des remords de tromper des voleurs aussi polis, et cédant à ses scrupules, il se crut obligé de répondre à la confiance qu'ils lui témoignaient. Il les rappela au moment qu'ils se retiraient, leur redemanda sa bourse, et leur faisant voir ce qu'elle contenait en leur faisant mille excuses d'avoir eu un seul instant l'intention de les tromper, leur présenta tout l'argent qu'il avait sur lui. Les voleurs l'acceptèrent en élevant jusqu'au ciel la justice, la probité et l'honneur du Lord dont ils prirent congé en donnant généralement une demi-guinée au postillon, afin qu'il réparât en poussant ses chevaux le retard que cette scène avait apporté au voyage du Lord.

Un matelot anglais fut condamné à mort pour un vol de grand chemin. L'orquon lui lut sa sentence, il mit dans sa bouchette un morceau de tabac roulé qu'il mâcha tranquillement pendant la lecture. Coquin, lui dit le juge piqué de cet air d'im-

différence, ne sais-tu pas que tu vas être pendu sous peu? Je l'entends bien, répondit le matelot, en crachant avec beaucoup de dégoût. Sais-tu où tu iras quand tu seras mort? Continua le juge. C'est ce que je ne peux pas dire, répliqua le matelot. Eh bien! tu vois le l'apprendre, lui cria le juge d'un ton de voix effrayant, tu iras en enfer. Si cela est, répartit l'homme un peu perturbable, j'espère, mylord, que j'aurai la force nécessaire pour supporter mon état.



Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NELLE-ORLEANS. Expéditions. Navire Alabama, Balgor, New-York, J W Zacharie et co. Brick Courier, Beers, New-York, J W Zacharie et Co. Brick Progress, Sears, Providence, J W Zacharie et Co. Brick Rose, Hatrow, Philadelphie, P E Sorbé. Brick Crawford, Lather, Charleston, capitaine Brick Blackstone, Marter, Providence, J Waterman. Goël. Elizabeth, Forsyth, Pensacole, capitaine Goël. Mary-Ann, Burr, Charleston, Russell et Barstow. Goël. Indus, Buril, N.-York, R G R Depas et Bateau Juliet, Teer, Havane, Riason.

Entrées. Goël. Fama, Sans, Havane, avec café, fruit et \$500 à J Prats. Brick Elvira, Grace, Liverpool—rapporté. Brick Majesty, de Liverpool—rapporté. Brick Oply Son, Browning, de New-York, à Ira Armington; W W Caldwell. Brick Paulina, Adams, New-York, sur lest. Goël Two Friends, Rolando, Santo Antonio, avec \$2000 J Ballo, \$200 au capitaine. Brick Volcity, Pasement, Tampico, avec des espèces à J P Ussemont, et à Arana. Brick Criterion, Mobile, rapporté. Brick Venus, Holidrige, New-York, rapporté. Goël. Jane, Gravel, Charleston—rapporté.

Arrivés. Barque Fletcher, Hallikin, de Liverpool, avec un chargement de sel et d'autres articles à bord. Bateau à vapeur Integrity, Walls, de Bayou Plaquemine, avec 95 balles coton à ordre. Une goël. de la côte avec 61 boucauds sucre à J R Hyde.

Arrivés au Bapin. Goël. Ste. Son, Léger, en 30 heures de la Mobile, avec le malle de la poste—15 passagers. AU DEFOUR. Le navire Gold Hunter, de Rotterdam. Parti, le remorqueur Porpoise pour la Balize, avec les navires Louisiana, pour New-York, et le Wm. Tell pour Liverpool, à la remorque. MEMORANDUM. Navire Fame, pour ce port, est parti du Havre le 12 Janvier. Navire Merry Beach, do. do. le 16 Janvier. Navire Olympia, do. devait partir le 5 Fév.

College Louisianais.

Les développements progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, M. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant: 1°—La salubrité du lieu considéré par des juges compétents comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'affreux ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°—La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvénients qu'elle présente.

3°—Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser l'enseignement de l'éducation intérieure et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°—La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidents et les inconvénients de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges. Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfants. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remerciements.

M. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hénécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Roffignac, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une nation d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans. Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement, 26 mars.

THEATRE D'ORLEANS. JEUDI 27 MARS 1828. Au bénéfice de Mlle. Chollet et de M. Thibault. Pour la dernière fois cette saison. LA DAME BLANCHE. Opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique de Boieldieu, orné de tout son spectacle. A la fin de l'opéra Mlle. Alexandre dansera un pas seul de sa composition sur les jolis airs de la Dame Blanche. La première Représentation des CANONS, Vaudeville nouveau en 1 acte, de Théaulon.

THEATRE DE MARIONNETTES. A l'instar des Marionnettes de Mr. S. Anjouin Mercredi 26, Une représentation de Cassandre Médée, ou la Perruque Brulée. Comédie Parodie mêlée de chants, suivie de LUCAS-ET LISETTE, Comédie-féerie mêlée de chants de plusieurs Scènes divertissantes de POLICHINELLE dans son ménage; de Danse comiques et Jeux Pantagoniens très-variés.—Le spectacle sera terminé par LE PETIT VOLTEUR. Prix général d'entrée, 50 cents; moitié prix pour les enfants. Les secondes sont réservées pour les personnes de couleur. On commencera à 7 heures précises du soir. Les bureaux seront ouverts à 6 heures. Ce spectacle aura lieu tous les jours de la semaine, excepté le Jeudi, et il sera changé chaque dimanche. 25 mars.

Loterie de la Louisiane. 5, 22, 4, 13. SONT les numéros sortis dans la Loterie de la Louisiane, tirée le Samedi 22 Mars. Ceux qui ont gagné dans cette Loterie, peuvent s'adresser, pour recevoir leur argent, ou renouveler leur chance dans la même Classe de la Loterie de la Louisiane, Qui doit se tirer Samedi 5 Avril. Billeus entiers, 80; demis, 33; quarts, 21 50. Gros lots: 12,000, 10,000, 8,000, 5,000 &c. à l'heureux Bureau de F. V. BARBET, Rue St. Louis, No. 37, Positivement en face de la Botivie.

5-22-4-13. SONT les numéros sortis dans le tirage de la Loterie de la Louisiane, 7e classe. Le billet 5-21-4 (un chiffre de moins que celui qui a gagné le GROS LOT) a été vendu par Malcolm. Les heureux possesseurs de billets gagnants de la dernière Loterie sont priés de les présenter pour en obtenir le paiement, ou renouveler dans la 8e. classe de la Loterie de la Louisiane, 8me. Classe, qui sera tirée positivement Samedi 3 d'Avril 1828. Gros Lots—\$12,000, 10,000, 8,000, 5,000, 4,000, 2,784, 6 de 1000, 6 de 600, et 6 de 400.—Montant total 121,800. Prix des billets, six piastres; moitié trois; quarts une et demie.

AU BUREAU DE LA CELEBRE ROUE DE FORTUNE DE MALCOLM, Rue de Chartres No. 56 et à celui No. 132.

LOTTERIE DE L'Eglise Catholique DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. SECONDE CLASSE—POUR 1828.

Le Tirage aura lieu le Samedi, 12 Avril 1828. PROSPECTUS. 1 Lot de \$5,000 est \$5,000 3 Lots de 2,000 est 6,000 1 Lot de 1,740 est 1,740 1 Lot de 1,500 est 1,500 6 Lots de 1,000 est 6,000 12 Lots de 500 est 6,000 156 Lots de 100 est 15,600 780 Lots de 20 est 15,600 7800 Lots de 5 est 39,000

8,760 Lots \$97,440. 15,600 Billets. Dans cette Loterie, composée de 80 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux; et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et par conséquent seront des billets blancs. Pour déterminer les prix, les 80 numéros, depuis un trente inclusivement, seront placés dans une roue, le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entr'eux; et le billet qui aura les 1er, 2d, 3e. numéros tirés, dans l'ordre dans lequel il auront été tirés, aura droit à \$6,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement comme suit: N° 1, 3 et 2 à \$2000 2, 1 et 3 à 2000 2, 1 et 1 à 2000 3, 1 et 2 à 1740 3, 2 et 1 à 1500 Les 6 autres billets qui auront 3 des numéros sortis, et les trois suivants: 2, 3 et 4 dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$1000. Tous les autres billets au nombre de 12, ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre que ce soit auront droit à \$500. Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et 4, auront chacun droit à \$100.